

DEPARTEMENT DU CALVADOS
Arrondissement de BAYEUX

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE BAYEUX

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration.

L'an deux mille vingt-trois, le 07 décembre à dix-huit heures

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de BAYEUX, légalement convoqué, s'est réuni au Centre Communal d'Action Sociale sous la présidence de Madame Lydie POULET, Vice-présidente du CCAS.

Date de convocation	30 novembre 2023
Date d'affichage	30 novembre 2023
Nombre de membres	en exercice 12
	Présents 8
	Votants 9

Étaient Présents : Mme POULET - Mme PERIAUX - Mme CAYREL- M COLLET-MORIN - M. FRANCOISE - Mme GARCON - Mme FOUQUES DU PARC - Mme JOLIBOIS formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés : M. GOMONT (Pouvoir à Mr COLLET-MORIN) - M HIPPE BOUET - M. GUINOT-DELERY- Mme FURON

N°2023-71

RESIDENCE AUTONOMIE CLEMENCEAU : Signature d'une convention relative à l'attribution d'une subvention dans le cadre de l'octroi des forfaits qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux

- Vu le Code général des collectivités territoriales

- Vu la délibération de la commission permanente du Calvados du 21 mai 2021 fixant le règlement d'attribution des forfaits qualité à destination des établissements et services sociaux et médico-sociaux,

Considérant le schéma départemental de l'autonomie 2019-2023

Considérant que les projets présentés par la structure participent à cette politique

Madame la Vice-Présidente informe les membres du Conseil d'Administration que le département du Calvados alloue à la résidence Clémenceau une subvention de fonctionnement de 10139.10 euros pour les projets suivants :

- Financement de 47 séances d'atelier de stimulation cognitive avec une neuropsychologue

- Aménagement d'un espace salon connecté avec ateliers numériques animés par le personnel de la résidence et 4 voyages interactifs

Le Conseil d'administration du CCAS, après avoir entendu cet exposé et délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'autoriser** le Président ou la Vice-Présidente, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.



DEPARTEMENT DU CALVADOS
Arrondissement de BAYEUX

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE BAYEUX

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration.

L'an deux mille vingt-trois, le 07 décembre à dix-huit heures

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de BAYEUX, légalement convoqué, s'est réuni au Centre Communal d'Action Sociale sous la présidence de Madame Lydie POULET, Vice-présidente du CCAS.

Date de convocation	30 novembre 2023
Date d'affichage	30 novembre 2023
Nombre de membres	en exercice 12
	Présents 8
	Votants 9

Étaient Présents : Mme POULET - Mme PERIAUX - Mme CAYREL- M COLLET-MORIN - M. FRANCOISE - Mme GARCON - Mme FOUQUES DU PARC - Mme JOLIBOIS formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés : M. GOMONT (Pouvoir à Mr COLLET-MORIN) - M HIPPE BOUET - M. GUINOT-DELERY- Mme FURON

N°2023-70

RESSOURCES HUMAINES : Modification du tableau des effectifs permanents

Vu le Code général de la fonction publique,
Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment l'article R123-20,

Conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil d'administration de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services et d'autoriser le président à opérer les nominations ou recrutements pour les motifs indiqués ci-dessous.

Considérant les nécessités de service, il est proposé au conseil d'administration de procéder aux modifications du tableau des effectifs permanents de la manière suivante :

1. RECRUTEMENT

a. À temps complet

Il est proposé de créer :

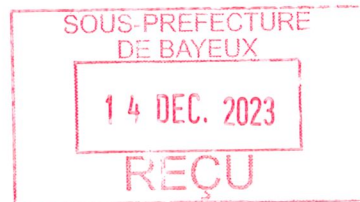
- ✓ 1 poste relevant du cadre d'emploi des **ADJOINTS ADMINISTRATIFS**, catégorie C de la filière Administrative, à temps complet, pour exercer les fonctions d'agent d'accueil au sein du CCAS.

Par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8-2° du Code général de la fonction publique lorsque les besoins du service ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le code précité.

Le traitement sera calculé par référence aux grilles indiciaires afférentes aux grades du cadre d'emploi des adjoints administratifs.

Le Conseil d'administration du CCAS, après avoir entendu cet exposé et délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'approuver** la création du poste comme indiqué dans le corps de la délibération,
- **De préciser** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget,
- **D'autoriser** le Président ou en cas d'empêchement Madame la Vice-Présidente à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment les arrêtés correspondants.



DEPARTEMENT DU CALVADOS
Arrondissement de BAYEUX

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE BAYEUX

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration.

L'an deux mille vingt-trois, le 07 décembre à dix-huit heures

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de BAYEUX, légalement convoqué, s'est réuni au Centre Communal d'Action Sociale sous la présidence de Madame Lydie POULET, Vice-présidente du CCAS.

Date de convocation	30 novembre 2023
Date d'affichage	30 novembre 2023
Nombre de membres	en exercice 12
	Présents 8
	Votants 9

Étaient Présents : Mme POULET - Mme PERIAUX - Mme CAYREL- M COLLET-MORIN - M. FRANCOISE - Mme GARCON - Mme FOUQUES DU PARC - Mme JOLIBOIS formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés : M. GOMONT (Pouvoir à Mr COLLET-MORIN) - M HIPPE BOUET - M. GUINOT-DELERY- Mme FURON

N°2023-73

FINANCES – Décisions modificatives

A ce stade de l'exercice, quelques ajustements de crédits sont nécessaires.

CCAS	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	31 019,52	31 019,52
Investissement	0,00	0,00
	31 019,52	31 019,52

Rés. Autonomies	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	40 885,68	40 885,68
Investissement	0,00	0,00
	40 885,68	40 885,68

Budget CCAS – DM n° 2:

↻ En dépenses / recettes:

- 1- 31.019,52 € de dotations aux provisions pour charges futures qui correspondent à la rétrocession du SDEC dans la cadre du marché sur 3 ans.
- 2- 31.019,52 € de recettes au titre de la rétrocession du SDEC dans la cadre du marché sur 3 ans correspondant à leur mécanisme d'achat par anticipation.

Détail par chapitre

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS		31 019,52
	6815 Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement		31 019,52
TOTAL DEPENSES			31 019,52
013	Atténuations de charges		31 019,52
	619 Rabais, Remises, Ristournes		31 019,52
TOTAL RECETTES			31 019,52

Budget RA – DM n° 2:

↻ **En dépenses et recettes :**

- Un complément de dépenses de loyers et de charges pour la résidence St Floxel : + **40 885.68 €**
- Un complément recettes correspondant aux avoirs reçus d'Inolya : + **40 885.68 €**

Ces écritures sont nécessaires pour le traitement des avoirs et factures reçues au moment du solde de tout compte et sont neutres pour l'équilibre budgétaire.

Détail par chapitre

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		40 885,68
	6132 Locations immobilières		41 300,44
	614 Charges locatives et de copropriété		-414,76
TOTAL DEPENSES			40 885,68
013	Atténuations de charges		40 885,68
	7588 Autres produits de gestion courante		40 885,68
TOTAL RECETTES			40 885,68

Le Conseil d'administration du CCAS, après avoir entendu cet exposé et délibéré, à **l'unanimité**, décide :

- **D'approuver** les propositions de compléments et d'ajustements de crédits en section de fonctionnement sur le budget du CCAS et des résidences autonomes.
- **D'autoriser** le Président ou son représentant à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération,



DEPARTEMENT DU CALVADOS
Arrondissement de BAYEUX

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE BAYEUX

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration.

L'an deux mille vingt-trois, le 07 décembre à dix-huit heures

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de BAYEUX, légalement convoqué, s'est réuni au Centre Communal d'Action Sociale sous la présidence de Madame Lydie POULET, Vice-présidente du CCAS.

Date de convocation	30 novembre 2023	
Date d'affichage	30 novembre 2023	
Nombre de membres	en exercice	12
	Présents	8
	Votants	9

Étaient Présents : Mme POULET - Mme PERIAUX - Mme CAYREL- M COLLET-MORIN - M. FRANCOISE - Mme GARCON - Mme FOUQUES DU PARC - Mme JOLIBOIS formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés : M. GOMONT (Pouvoir à Mr COLLET-MORIN) - M HIPPE BOUET - M. GUINOT-DELERY- Mme FURON

N°2023-72

FINANCES – Subvention à l'Association Jacques Cornu / Osys

Madame la Vice-présidente informe que l'Association Jacques Cornu a présenté une demande de subvention de fonctionnement d'un montant de 6 000 € pour maintenir l'accueil des personnes sans domicile fixe sur Bayeux et une autre demande de 4 000 € pour le dispositif OSYS.

Depuis janvier 2016, le foyer d'urgence a investi ses nouveaux locaux 18 rue Bellefontaine. Il y héberge des hommes, des femmes et des enfants.

Le foyer Jacques Cornu gère 4 services :

- un foyer d'urgence de 50 places
- un service logement de 8 appartements – ALT (Accueil Logement Temporaire)
- un service maison relais de 16 places
- un service hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile (HUDA) de 15 places

Au total, le foyer héberge chaque nuit 100 personnes.

Au cours de l'année 2022, 212 personnes ont été accueillies au foyer d'urgence : 30 hommes, 83 femmes et 99 enfants.

Concernant OSYS, ce dispositif créé il y a 3 ans, a pour objectif d'offrir une écoute, un accompagnement social ou une solution d'hébergement immédiate à toute personne victime de violences conjugales.

Depuis, OSYS a accompagné 490 personnes : 233 femmes, 249 enfants et 8 hommes.

Depuis 2022, Bayeux Intercom participe pour 50% (2000 € cette année) à la demande de financement formulée pour le dispositif OSYS

Le Conseil d'administration du CCAS, après avoir entendu cet exposé et délibéré, à **l'unanimité**, décide :

- **D'accorder** la subvention de 6 000 € à l'association Jacques Cornu pour l'année 2023,
- **D'accorder** la subvention de 2 000 € à l'association Jacques Cornu pour le dispositif OSYS pour l'année 2023,

